

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 13 août 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 13 août 2024 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers ; Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière adjointe est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 20 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pascale Pelletier Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024
- 4) Suivi aux procès-verbaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5) Résolution d'appui – Demande de soutien au gouvernement provincial pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC de Kamouraska
- 6) Fermeture du bureau municipal pour la semaine du 19 août 2024

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 7) Comptes à payer
- 8) Octroi mandat – Formation support à la comptabilité partagée

RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun point

URBANISME

- 9) Recommandation du CCU – 123, chemin de l'Anse-des-Mercier
- 10) Citation de l'Église – Mandater le CCU afin de procéder à l'analyse, un avis et faire une recommandation au Conseil
- 11) Acquisition du lot 4 319 892 du ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 12) Vente partielle du lot 6 304 542
- 13) Projet pilote pour l'éradication du phragmite

VOIRIE

- 14) Travaux sur le chemin de la Cédrière
- 15) PAVL – Avenant 1 à la Convention no LYG78246

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16) Résolution d'appui – Semaine de la sécurité ferroviaire

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

DÉVELOPPEMENT

Aucun point

LOISIRS

17) Adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent

18) Comités : Dîner pour le bénévolat – 120 ans

DIVERS

19) Dons aux organismes locaux

a. Fondation Bouchard

20) Correspondance

21) Points d'informations

a. Rappel des prochaines activités : Slam : 24, 25 août, Fête du Cerf-volant :
24 août et Fête des citoyens : 7 septembre

22) Période de questions

23) Prochaine séance de travail du conseil : 27 août 2024 à 19 h 00

24) Prochain conseil municipal : 9 septembre 2024 à 20 h 00

25) Levée de la séance

26) Période de questions

27) Levée de l'assemblée

24-08-01

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

24-08-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

4) Suivi aux procès-verbaux

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

Point 12 : PIRRL (PAVL) Travaux en 2025 : mandat donné à Bouchard Service Conseil.

Point 13 : Entente pour prise d'eau : l'entente a été signée.

Point 14 : Radar pédagogique : les radars ont été commandés.

5) Résolution d'appui – Demande de soutien au gouvernement provincial pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC de Kamouraska

ATTENDU l'importance pour la population de la MRC de Kamouraska de pouvoir compter sur une couverture cellulaire de qualité sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE l'on observe une couverture cellulaire déficiente dans différents secteurs de toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE les services cellulaires sont des outils d'une importance capitale pour l'accès à l'information, la santé, la sécurité et le tourisme ;

ATTENDU QUE le développement économique passe par de meilleurs services dans nos collectivités éloignées des grands centres du Québec ;

ATTENDU QUE beaucoup d'efforts sont consacrés à la vitalisation de notre territoire, mais que cette tâche s'avère très difficile sans un accès adéquat au service de téléphonie mobile ;

ATTENDU QUE nous devons nous assurer que nos citoyens ont les outils nécessaires pour demeurer, s'établir, étudier ou travailler dans nos municipalités ;

ATTENDU QU'en cas d'urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie et pour tous les autres intervenants d'urgence ;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des municipalités de notre territoire affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau ;

ATTENDU QUE la déficience d'une couverture cellulaire crée une iniquité entre les citoyens des régions mal desservies et ceux des régions mieux couvertes, notamment des zones urbaines ;

ATTENDU l'annonce faite par le gouvernement provincial, le 28 juin dernier, concernant l'installation de 100 nouvelles tours à travers le Québec afin d'améliorer la couverture cellulaire sur le territoire ;

ATTENDU QU'aucune nouvelle tour n'est prévue pour le territoire de la MRC de Kamouraska, mais que la nécessité d'obtenir une couverture cellulaire adéquate demeure un enjeu d'importance pour le territoire ;

ATTENDU QUE le gouvernement entend poursuivre ses travaux d'amélioration en ce sens jusqu'en 2026 et qu'il s'avère que ce délai n'est pas considéré comme étant acceptable compte tenu des enjeux susmentionnés ;

2024-08-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle demande au député de Côte-du-Sud d'intervenir auprès de son gouvernement afin qu'il reconnaisse l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens de la MRC de Kamouraska bénéficient, de façon équitable, d'un réseau de téléphonie cellulaire de qualité et fiable.

QUE le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise le maire, monsieur Louis-Georges Simard, ou la directrice générale et greffière-trésorière, madame Ginette Roy, ou en l'absence de celle-ci, madame Pascale Pelletier Ouellet, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

6) Fermeture du bureau municipal

ATTENDU QUE les employés de la Municipalité prennent leurs vacances estivales durant le mois d'août et que plusieurs partenaires municipaux, fournisseurs et commerces ferment leurs portes durant cette même période ;

2024-08-04

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour la semaine du 19 au 23 août 2024 soit pour une période de cinq jours ouvrables, mais que les services techniques et voirie, demeurent ouverts et qu'un adjoint à la direction sera disponible par téléphone afin de continuer à répondre aux besoins de la population.

ADOPTÉ

7) Comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31 juillet 2024, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 72 454,05 \$;

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de juillet 2024, porté au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 134 895, 82 \$;

2024-08-05

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière ou en l'absence de celle-ci, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 31 juillet 2024 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

8) Octroi mandat – Formation support à la comptabilité partagée

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Denis-De La Bouteillerie, de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme ont une entente intermunicipale concernant le partage des ressources en direction ;

ATTENDU QUE la direction générale, les directions générales adjointes et les responsables de la trésorerie des trois municipalités souhaitent parfaire leurs connaissances en ce qui concerne certaines particularités de la comptabilité municipale ;

ATTENDU QUE les Municipalités ont reçu une offre de services de madame Marie-Ève Lavoie, comptable spécialisée dans le domaine municipal et chargée de cours au collégial ;

2024-08-06

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle octroie un mandat à madame Lavoie sous forme de banque d'heure de 15 h, soit 5 h par municipalité, au taux horaire de 80 \$ plus taxes, sans frais de déplacement supplémentaires et selon les conditions prévues dans l'entente de service.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière ou en cas d'absence de celle-ci, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

9) Recommandation du CCU – 123, chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le 123 chemin de l'Anse-des-Mercier est situé dans le secteur du PIIA de la Pointe-aux-Orignaux ;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent modifier leur permis (2023-0070) leur autorisant le changement du revêtement de leur toiture en bardeau d'asphalte par de la tôle galvanisée ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans la cour arrière de la propriété et que la toiture n'est pas visible de la rue ;

ATTENDU QUE madame Jeanne Maguire, agente de développement culturel de la MRC de Kamouraska, a fait une recommandation positive dans ce dossier ;

2024-08-07

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU et autorise la modification du permis 2023-0070 avec le changement du revêtement de toiture pour de la tôle galvanisée.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

10) Citation de l'Église – Mandater le CCU afin de procéder à l'analyse, un avis et de faire une recommandation au Conseil

ATTENDU QUE la Fabrique de Rivière-Ouelle a demandé à la Municipalité de procéder à la citation de l'Église et du cimetière Notre-Dame-de-Liesse comme immeubles patrimoniaux (Loi sur le patrimoine - P-9.002) ;

ATTENDU QUE la Municipalité est ouverte à entreprendre les démarches ;

ATTENDU QUE la demande doit être initialement soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin qu'ils émettent une recommandation au Conseil municipal ;

2024-08-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil demande au CCU d'étudier la demande de la Fabrique relativement à la citation de l'Église et du cimetière de Notre-Dame-de-Liesse comme immeubles patrimoniaux et de faire une recommandation au conseil pour la continuité de la demande.

ADOPTÉ

11) Acquisition du lot 4 319 892 du ministère des Transports et de la Mobilité durable

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 4 319 893 et 4 319 896 ont respectivement manifesté leur intérêt pour acquérir la portion du lot 4 319 892 appartenant au MTMD qui se trouve dans la continuité de leur terrain respectif et d'acquérir en même temps la portion du lot 6 304 542 toujours en continuité de leur terrain qui est la propriété de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le MTMD accepte de vendre leur lot 4 319 892 uniquement à un propriétaire dont la propriété est contigüe à leur lot, soit la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord pour acquérir le lot 4 319 892 pour le revendre par la suite aux deux propriétaires concernés dans la mesure où tous les frais résultants de ces transactions sont remboursés à la Municipalité par les deux propriétaires, ce avec quoi ils ont indiqué leur d'accord ;

ATTENDU QUE le MTMD exige une résolution de la Municipalité manifestant son intérêt pour acquérir le lot 4 319 892 avant de lui faire une offre formelle ;

2024-08-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité confirme par la présente son intérêt pour acquérir le lot 4 319 892 et attendra l'offre avec le prix demandé par le MTMD avant de prendre une décision finale.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière ou en cas d'absence de celle-ci, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

12) Vente partielle du lot 6 304 542

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 4 319 893, 4 319 896 et 4 319 897 ont respectivement exprimé leur intérêt pour acquérir la portion du lot 6 304 542 qui est en continuité de leur lot et qui appartient à la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette transaction exigera un nouveau lotissement du lot 6 304 542 qui résultera en quatre lots, dont trois, respectivement en continuité avec les lots 4 319 893, 4 319 896 et 4 319 897 ;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de vendre pour la somme de 100 \$ chacun ces trois lots résultant du lotissement du lot 6 304 542 à la condition que les propriétaires des trois lots acceptent de rembourser à la Municipalité tous les frais directs encourus par celle-ci, soient entre autres les frais d'arpenteur ;

2024-08-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité accepte de vendre les portions du lot 6 304 542 respectivement en continuité avec les lots 4 319 893, 4 319 896 et 4 319 897 aux propriétaires desdits lots pour la somme de 100 \$ chacun et à la condition que lesdits propriétaires acceptent de rembourser à la Municipalité tous les frais directs encourus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer une entente avec les propriétaires confirmant leur offre d'achat à la Municipalité et leur engagement à déboursier en sus du prix d'achat tous les frais directs encourus par la Municipalité.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière ou en cas d'absence de celle-ci, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution, incluant de donner un mandat à un arpenteur pour procéder au lotissement dans la mesure où les propriétaires auront signé l'entente faisant état de leurs engagements envers la Municipalité.

ADOPTÉ

13) Projet pilote pour l'éradication du phragmite

ATTENDU QU'un groupe de citoyens avec l'appui d'OBKIR, l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup désire lancer un projet pilote d'éradication du phragmite ;

ATTENDU QUE 3 secteurs ont été ciblés aux Pointe-aux-Iroquois et Pointe-aux-Orignaux ;

ATTENDU QUE l'approche retenue consiste à installer des bâches sur le phragmite maintenu en place par des sacs de sable ;

ATTENDU QUE le groupe de citoyens bénévoles désire obtenir l'aide de la Municipalité pour l'achat des sacs de sable, du géotextile et de la toile d'ensilage et que nous avons reçu une soumission de BMR Avantis au montant de 1 249.37 plus taxes ;

2024-08-11

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

QUE le conseil remercie le groupe de citoyens bénévoles pour leur implication dans notre communauté.

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement pour l'achat des matériaux nécessaires au montant de 1 249.37 \$ plus taxes.

QU'OBAKIR a confirmé qu'ils rembourseront 1 000 \$ pour ce projet pilote.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière ou en cas d'absence de celle-ci, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

14) Travaux sur le chemin de la Cédrière

ATTENDU QUE le ponton sur le chemin de la Cédrière doit être remplacé ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de Transport en Vrac St-Denis de 20 809.45 \$ plus taxes pour le remplacement du ponton ;

ATTENDU QUE ces travaux nous obligeront à fermer le chemin de la Cédrière durant le remplacement du ponton requérant ainsi une voie de détournement ;

ATTENDU QUE la voie de détournement sera sur le chemin de l'Anse Saint-Denis pour lequel tous les propriétaires concernés ont accepté que le trafic résultant du détournement passe sur leur propriété durant les travaux ;

ATTENDU QUE ladite voie de détournement requerra le remplacement d'un ponton afin que le trafic puisse se faire en toute sécurité ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de Transport en Vrac St-Denis au montant de 8 830 \$ plus taxes pour le remplacement du ponton sur la voie de détournement ;

ATTENDU QUE nous ferons également l'ajout de gravier MG-20 sur le chemin de la Cédrière pour un montant d'environ 7 000 \$ plus taxes incluant son nivellement ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une confirmation que nous pourrions utiliser une aide financière de 12 000 \$ pour ces travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA-CE ;

2024-08-12

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter les offres de service de Transport en Vrac St-Denis totalisant un montant de 29 639.45 \$ plus taxes pour le remplacement des deux pontons.

D'autoriser une dépense additionnelle d'environ 7 000 \$ plus taxes pour l'ajout de gravier MG-20 ainsi que son nivellement.

D'autoriser donc une dépense totale d'environ 36 639.45 \$ plus taxes.

QUE les fonds nécessaires en sus de l'aide financière de 12 000 \$ soient puisés à même le surplus libre.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

QUE la directrice générale, greffière-trésorière ou en cas d'absence de celle-ci, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

15) PAVL – Avenant 1 à la Convention no LYG78246

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

2024-08-13

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, greffière-trésorière ou en cas d'absence de celle-ci, la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, est dument autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ

16) Résolution d'appui – Semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables ;

ATTENDU QUE l'éducation et information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demandent au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

2024-08-14

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

QUE le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle adopte la présente résolution.

ADOPTÉ

17) Adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent depuis plusieurs années ;

ATTENDU QU'être membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent permet de figurer dans le guide touristique du Bas-Saint-Laurent ;

2024-08-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil renouvelle son adhésion annuelle au montant de 312 \$ plus taxes à Tourisme Bas-Saint-Laurent.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 312 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

18) Comités – Dîner pour le bénévolat – 120 ans

ATTENDU QUE la Corporation touristique de Rivière-Ouelle (camping), la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle et le Comité d'embellissement fêtent chacun leur quarantième anniversaire en 2024 ;

ATTENDU QUE plusieurs bénévoles n'ont pas compté leurs heures pour donner à leur communauté à travers ces organisations ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut reconnaître la grande contribution de ces bénévoles ;

2024-08-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'organiser une fête autour d'un dîner à la Salle du Tricentenaire le 6 octobre 2024 et d'octroyer un budget d'environ 2 500 \$ pour cette fête.

D'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière ou la directrice générale, greffière-trésorière adjointe, à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

19) Dons aux organismes locaux – Fondation Bouchard

Monsieur Rémi Faucher, conseiller, déclare son intérêt et se retire de la prise de décision de cette résolution.

2024-08-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 août 2024**

QUE le Conseil octroie le don suivant :

- Fondation Bouchard – 100\$

ADOPTÉ

20) Correspondance

- MRC de Kamouraska : Confirmation de financement au montant de 10 407 \$ pour le projet FRR2 - Sentier Notre-Dame ;
- Municipalité du Canton de Saint-Camille : Demande de révision de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités ;
- Observatoire international des droits de la nature : Résolution soutenant la reconnaissance de la personnalité juridique et des droits du fleuve Saint-Laurent ;
- MRC de Kamouraska : Les élus du conseil de la MRC de Kamouraska en action pour la protection des cabourons ;
- Le ministre des Affaires municipales : La Municipalité recevra une somme de 718 930 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles (TECQ – 2024-2028) plus une somme de 71893\$ dans la mesure où la municipalité respecte les critères d'éco responsabilité prévus au programme.

21) Points d'informations

- a. Rappel des activités : Slam : 24, 25 août, Fête du Cerf-volant : 24 août et Fête des citoyens : 7 septembre

22) Période de questions

23) Prochaine séance de travail du conseil : 3 septembre 2024 à 19 h 00

24) Prochain conseil municipal : 9 septembre 2024 à 20 h 00

25) Levée de la séance

24-08-18

II EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 21 h 08.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale, greffière-trésorière adjointe